

N° 16
29 Janvier 2019

Par courriel : Georges Le Glédic, Président
Alain Le Viol, Alain Chapelet, Didier Gantier, Fabrice Drouet et Daniel Moulet

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 143

Match n° 69427.1 GF Nantes Est 2 / GF Treillières Asgdf 1 Coupe Seniors Féminines du 27.01.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 2 du GF Nantes Est pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du GF Treillières Asgdf
- D'imputer le droit de confirmation s'élevant à 50 € au club fautif du GF Nantes Est
- D'infliger une amende de 100 € au club du GF Nantes Est

Dossier n° 144

Match n° 51987.2 Nantes Portugais Travailleurs 1 / Notre Dame des Landes 3 Seniors D5 Masculin groupe F du 27.01.2019

La Commission décide :

- de transmettre le dossier à la Commission des Arbitres – section des lois du Jeu.

Dossier n° 145

Match n° 69426.1 Nantes Métallo Sports 1 / GF Châteaubriant 1 Coupe Seniors Féminines du 27.01.2019

La Commission décide de :

- Valider le score de 3 buts pour l'équipe du GF Châteaubriant et 0 but pour l'équipe 1 de Nantes Métallo Sports
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Nantes Métallo Sports et GF Châteaubriant

Dossier n° 146

Match n° 69423.1 GF Savenay Demoiselles du Sillon / GF Presqu'île 44 1 Coupe Seniors Féminines du 27.01.2019

La Commission décide de :

- Valider le score de 3 buts pour l'équipe 1 du GF Savenay Demoiselles du Sillon et 3 buts pour l'équipe 1 du GF Presqu'île 44 avec 2 tirs au but pour l'équipe du GF Savenay Demoiselles du Sillon et 3 tirs au but pour l'équipe 1 du GF Presqu'île 44
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de GF Savenay Demoiselles du Sillon et GF Presqu'île 44

Dossier n° 147

Match n° 57787.2 Nantes RACC 1 / Nantes Don Bosco 1 Coupe Football Loisirs groupe E du 28.01.2019

La Commission décide de donner :

- Match perdu par pénalité à l'équipe 1 de Nantes RACC pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Nantes Don Bosco

Dossier n° 148

Match n° 57854.2 Treillières Sympho. 1 / Sucé sur Erdre JGE 1 Coupe Football Loisir groupe P du 18.01.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de Treillières Sympho. pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Sucé JGE 1 suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Treillières Sympho.

Examen de la rencontre non jouée dimanche 27 Janvier 2019

- **La Commission traite le dossier de la rencontre non jouée**

Match à jouer

Seniors Masculins :

D4F : Lavau FC 1 / St-Jean de Boiseau FCBB

Courriel

. Entente du Vignoble FC du 28.01.2019

Pris connaissance.

La Commission prend note du rapport pour la rencontre n° 21118687 du 19/01/19.

Suite aux explications fournies, la Commission impute une amende de 30 € au club de Nantes St-Yves Espérance et annule l'amende au club de l'Entente Vignoble FC.